

Amendment 2 to Request for Proposal (RFP) 1000144461

Amendment 2 is raised to answer and amend the following:

Q1 Can you clarify when the security requirements would be completed? Is this something that needs to be attended to before we submit the proposal or only after, if our team is successful in receiving the contract?

A1 The security process would be completed prior to contract award. It is something that can be attended to after proposal submission.

Q2 Can you clarify WHO would need to have security clearance, is it only individuals on the team that would have access to the RAW data (e.g. Data with any identifiable information)? Would individuals who would review de-identified, cleaned, data also need security clearance?

A2 The firm (i.e., the business entity) qualifying to receive this contract will need to obtain a Designated Organization Screening (DOS), with approved Document Safeguarding at the level of PROTECTED B, from the Canadian Industrial Security Directorate, Public Works and Government Services Canada.

Subsequent to the firm's DOS, a Reliability Status security screening is required only for individuals on the team who would have access to "raw" data that includes information that could be used to identify an individual. If there is de-identified raw (uncleaned) data, security clearance is not required for individuals who access those data. Individuals who review, handle, manipulate, summarize, or otherwise work with de-identified, cleaned data do not need security clearance.

Q3 In Section I-3.2.3.2 of the RFP it indicates “ Estimate the cost of travel for the Senior Researcher and Intermediate Researchers as described in 3.8 using the current Treasury Board Travel Directive” However, in carefully reviewing all of the documents, I cannot find a 3.8 anywhere. Can you send me the content of "3.8?"

A3 Please see section Appendix A 3.9 Travel and Living of the draft contract.

Q4 In terms of travel costs, the RFP (3.2.3.2) and draft contract statement of work (section 3.9) identify the travel requirements and that travel costs should be included in the price proposal estimated using the current Treasury Board Travel Directive.

We would like to submit a proposal where the plan will most likely include travel expenses for the senior researcher and a research coordinator (e.g. Not the intermediate researcher). Is that okay?

A4 To clarify as per 3.9 of the original SOW one senior researcher and one intermediate researcher must be available to travel to sites in which the Process Evaluations will be conducted in British Columbia. Each of these resources must be available to travel for eight site visits. Travel costs must be included in the price proposal of the bidder as per 3.2.3.2 page 5 of the

RFP. Travel expenses for other resources are not to be included. Please see amended 3.9 of the SOW.

Request for Proposals No. 1000144461 is amended as follows:

a) Page 5 3.2.3.2 Travel is amended as follows:

DELETE:

3.2.3.2 Travel

Estimate the cost of travel using the current Treasury Board Travel Directive.

Estimate the cost of travel for the Senior Researcher and Intermediate Researchers as described in 3.8 using the current Treasury Board Travel Directive

REPLACE BY:

3.2.3.3 Travel

Estimate the cost of travel using the current Treasury Board Travel Directive.

Estimate the cost of travel as described in 3.9 using the current Treasury Board Travel Directive

b) Long Form Contract for Services Appendix “A” Statement of Work is amended as follows:

DELETE:

The senior researcher and intermediate researcher must be available to travel to sites in which the Process Evaluation will be conducted (sites to be determined in the course of the project [process evaluation protocol, sampling]). All sites will be in British Columbia. Each resource must be available to travel for eight site visits.

REPLACE BY:

Two members of the project team must be available to travel to sites in which the Process Evaluation will be conducted (sites to be determined in the course of the project [process evaluation protocol, sampling]). All sites will be in British Columbia. Eight site visits must be conducted.

Q5 Is it accurate that in the price proposal that there are to be NO overhead costs included?

A5 Yes, bidders must not include any overhead costs as stated on page 5 of the RFP SR3 Price Proposal in 3.2.3.3 below. Inclusion of these costs will result in the proposal being deemed non-compliant and given no further consideration.

3.1.1.1 Other Expenses

List any other expenses which may be applicable, giving an estimated cost for each (e.g. long distance communications, reproduction, shipping, equipment, rentals, materials, etc.).

Bidders must not submit expenses which are considered overhead costs
Any proposal which includes overhead costs will be deemed non-
compliant and will be given no further consideration in the evaluation
of this Request for Proposal.

Q6 I have a question concerning the Price Proposal Federal Contractors Program for Employment Equity Certification Requirement in the RFP in Section "II" page 9 of 11.

Our organization has an employment equity policy but I am not sure which box we will need to check in terms of this requirement. Can you provide some guidance on this please?

A6 Further information can be found at the following website. Also note the change in dollar amount from \$200,000 to \$1,000,000 (see amendment to RFP below).

DELETE:

The Federal Contractors Program for Employment Equity requires that some organizations bidding for federal government contracts make a formal commitment to implement employment equity, as a pre-condition to the validation of their bids. All proponents must check the applicable box(es) below. Failure to do so may render the bid non-responsive.

Program requirements do not apply for the following reason(s):

- price proposal is less than \$200,000;
- this organization has fewer than 100 permanent part-time and/or full time employees across Canada;
- this organization is a federally regulated employer;

or, Program requirements do apply:

- copy of signed Certificate of Commitment is enclosed; or
- Certificate number is _____

NOTE: The Federal Contractors Program for Employment Equity applies to Canadian-based proponents only. The Certificate of Commitment criteria and other information about the Federal Contractors Program for Employment Equity are available on the HRSDC Website at <http://www.hrsdc.gc.ca/eng/labour/equality/fcp/index.shtml>

REPLACE BY:

The Federal Contractors Program for Employment Equity requires that some organizations bidding for federal government contracts make a formal commitment to implement employment equity, as a pre-condition to the validation of their bids. All proponents must check the applicable box(es) below. Failure to do so may render the bid non-responsive.

Program requirements do not apply for the following reason(s):

- price proposal is less than \$1,000,000;
- this organization has fewer than 100 permanent part-time and/or full time employees across Canada;
- this organization is a federally regulated employer;

or, Program requirements do apply:

- copy of signed Certificate of Commitment is enclosed; or
- Certificate number is _____

NOTE: The Federal Contractors Program for Employment Equity applies to Canadian-based proponents only. The Certificate of Commitment criteria and other information about the Federal Contractors Program for Employment Equity are available on the HRSDC Website at <http://www.hrsdc.gc.ca/eng/labour/equality/fcp/index.shtml>

Q7 In the RFP, there are several places where there are tables, places for signatures, identification that we have met mandatory requirements. I just want to confirm

- a) Is it okay for us to print off that pdf document and hand sign, hand print in the responses on that document and;
- b) to confirm that those 11 pages ARE NOT considered part of the 50 pages allocated for the technical proposal.

A7 a) Yes

b) Yes

Q8 In order to submit a clean, legible copy of our mandatory requirements, Financial Bid form, all other certifications and facilitate signatures, could you please forward a WORD version of the Request for Proposals for 1000144461?

A8 As per question Q the RFP responses and signatures can be handwritten on the printed document.

ALL TERMS AND CONDITIONS REMAIN THE SAME

Modification 2de la Demande de propositions (DP) 1000144461

La modification 2 est proposée pour répondre à la question suivante et modifier les documents énoncés

Q1 Pouvez-vous préciser quand les exigences en matière de sécurité doivent être respectées? Est-ce qu'il faut régler cela avant de présenter la proposition ou seulement après, si notre équipe obtient le contrat?

R1 Le processus de sécurité serait terminé avant l'attribution du contrat. Il s'agit d'une étape qui peut être réalisée après la présentation de la proposition.

Q2 Pouvez-vous préciser QUI doit avoir une autorisation de sécurité. Est-ce seulement les membres de l'équipe qui auraient accès aux données BRUTES (p. ex. données qui permettent d'identifier une personne)? Est-ce que les personnes qui examineraient les données dépersonnalisées épurées auraient également besoin d'une autorisation de sécurité?

R2 L'entreprise (c.-à-d. l'entité commerciale) qui se qualifie pour l'obtention de ce contrat devra obtenir une Vérification d'organisation désignée (VOD), ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B, auprès de la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

À la suite de la VOD de l'entreprise, une cote de fiabilité n'est requise que pour les membres de l'équipe qui auront accès aux données brutes qui comprennent de l'information qui pourrait servir à identifier une personne. S'il y a des données brutes dépersonnalisées non épurées, il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation de sécurité pour les personnes qui ont accès à ces données. Les personnes qui examinent, traitent, manipulent, résumant ou travaillent avec les données dépersonnalisées épurées n'ont pas à obtenir une autorisation de sécurité.

Q3 À la section I-3.2.3.2 de la DP, il est écrit : « Estimer le coût des déplacements du chercheur principal et du chercheur intermédiaire conformément à la description donnée à la section 3.8 en application de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor actuellement en vigueur. » Toutefois, en examinant attentivement tous les documents, je ne trouve pas de point 3.8. Pouvez-vous me faire parvenir le contenu du point 3.8?

R3 Veuillez consulter l'annexe A, point 3.9 Frais de déplacement et de subsistance, de l'ébauche du contrat.

Q4 En ce qui concerne les frais de déplacement, la DP (3.2.3.2) et l'énoncé provisoire des travaux (section 3.9) mentionnent les exigences en matière de déplacement et que les frais de déplacement devraient être inclus à la proposition de prix estimé à l'aide de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor actuellement en vigueur.

Nous aimerions présenter une proposition dont le plan comprendra probablement les frais de déplacement du chercheur principal et d'un coordonnateur de recherche (p. ex. non le chercheur intermédiaire). Est-ce correct?

R4 Pour clarifier, conformément au point 3.9 de l'énoncé des travaux original, un chercheur principal et un chercheur intermédiaire doivent pouvoir voyager et se rendre aux sites dans lesquels les évaluations du processus seront réalisées en Colombie-Britannique. Chacune de ces ressources doit être disposée à participer à huit visites de site. Les frais de déplacement doivent être inclus à la proposition de prix du soumissionnaire conformément au point 3.2.3.2, page 5, de la DP. Les frais de déplacement pour d'autres ressources ne doivent pas être inclus. Consultez le point 3.9 modifié de l'Énoncé des travaux.

La demande de proposition n° 1000144461 est modifiée de la façon suivante :

a) Page 5, le point 3.2.3.2 Déplacements est modifié de la façon suivante :

SUPPRESSION DE

3.2.3.4 Déplacements

Estimer le coût du voyage en utilisant la Directive du Conseil du Trésor sur les voyages actuellement en vigueur. Estimer le coût des déplacements du chercheur principal et du chercheur intermédiaire conformément à la description donnée à la section 3.8 en application de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor actuellement en vigueur.

REEMPLACÉ PAR

3.2.3.5 Déplacements

Estimer le coût du voyage en utilisant la Directive du Conseil du Trésor sur les voyages actuellement en vigueur. Estimer le coût des déplacements conformément à la description donnée à la section 3.9 en application de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor actuellement en vigueur.

b) L'annexe A – Énoncé des travaux du contrat de services détaillé est modifié de la façon suivante :

SUPPRESSION DE

Le chercheur principal et le chercheur intermédiaire doivent être disposés à se rendre sur les lieux où l'évaluation du processus sera effectuée ainsi que sur les sites participants qui seront déterminés au cours du projet (protocole d'évaluation du processus, échantillonnage). Tous les emplacements seront situés en Colombie-Britannique. Chaque ressource doit être disposée à faire huit visites sur les lieux.

REEMPLACÉ PAR

Deux membres de l'équipe de projet doivent être disposés à se rendre sur les lieux où l'évaluation du processus sera effectuée ainsi que les sites participants qui seront déterminés au cours du projet (protocole d'évaluation du processus, échantillonnage). Tous les emplacements seront situés en Colombie-Britanniques. Huit visites sur les lieux doivent être réalisées.

Q5 Est-ce exacte de dire que la proposition de prix ne doit contenir aucun coût indirect?

R5 Oui, les soumissionnaires ne doivent pas inclure de coûts indirects conformément à la proposition de prix EP3 au point 3.2.3.3 suivant. L'inclusion de ces coûts entraînera le rejet de la proposition pour cause de non-conformité.

3.1.1.2 Autres dépenses

Énumérer les autres dépenses qui peuvent être applicables, en donnant un coût estimatif pour chacune d'elles (p. ex. les communications

interurbaines, la reproduction, l'expédition, l'équipement, les biens de location et les matériaux).

Les soumissionnaires ne doivent pas présenter de dépenses qui sont considérées comme des coûts indirects. Toute proposition incluant des coûts indirects sera jugée non conforme et ne recevra aucune attention supplémentaire relativement à l'évaluation de cette demande de proposition.

Q6 J'ai une question au sujet de l'exigence de certification du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi relativement à la proposition de prix de la section II de la DP, page 9 de 11.

Notre organisme a une politique sur l'équité en matière d'emploi, mais je ne suis pas certain de la case que nous devons cocher en ce qui concerne cette exigence. Pouvez-vous nous éclairer à cet égard?

R6 Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter le site Web suivant. Veuillez également noter le montant modifié, passant de 200 000 \$ à 1 000 000 \$ (voir modification de la DP ci-dessous).

SUPPRESSION DE

En vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, certaines entreprises soumissionnant pour les marchés fédéraux doivent s'engager formellement à mettre en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi comme condition préalable à la validation de leurs soumissions. Tous les proposants doivent cocher la (les) case(s) appropriée(s) ci-dessous. À défaut de ce faire, la soumission pourrait être irrecevable.

Les exigences du programme ne s'appliquent pas pour la ou les raisons suivantes :

- la proposition de prix est inférieure à 200 000 \$;
- l'organisation a moins de 100 employés permanents à temps partiel ou à plein temps dans l'ensemble du Canada;
- l'organisation est un employeur soumis à la réglementation fédérale;

ou les exigences du programme s'appliquent

- une copie du Certificat d'engagement dûment signé est jointe;
- le numéro du certificat est _____

Remarque : Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique seulement aux soumissionnaires qui ont leur siège social au Canada. Les critères d'application du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi et des renseignements supplémentaires se trouvent dans le site Web de RHDCC, à <http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml>.

REEMPLACÉ PAR

En vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, certaines entreprises soumissionnant pour les marchés fédéraux doivent s'engager formellement à mettre en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi comme condition préalable à la validation de leurs soumissions. Tous les proposants doivent cocher la (les) case(s) appropriée(s) ci-dessous. À défaut de ce faire, la soumission pourrait être irrecevable.

Les exigences du programme ne s'appliquent pas pour la ou les raisons suivantes

- la proposition de prix est inférieure à 1 000 000 \$;
- l'organisation a moins de 100 employés permanents à temps partiel ou à plein temps dans l'ensemble du Canada;
- l'organisation est un employeur soumis à la réglementation fédérale;

ou les exigences du programme s'appliquent

- une copie du Certificat d'engagement dûment signé est jointe;
- le numéro du certificat est _____

Remarque : Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique seulement aux soumissionnaires qui ont leur siège social au Canada. Les critères d'application du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi et des renseignements supplémentaires se trouvent dans le site Web de RHDCC, à <http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml>.

Q7 Dans la DP, à plusieurs endroits, il y a des tableaux, des espaces réservés pour des signatures, des confirmations que nous respectons les exigences obligatoires. J'aimerais simplement confirmer.

- c) Est-ce correct si nous imprimons le document en PDF et le signons, remplissons à la main les réponses sur ce document?
- d) Et confirmer que ces 11 pages NE font PAS partie des 50 pages allouées pour la proposition technique.

R7. a) Oui.

b) Oui.

Q8 Afin de présenter une copie propre et lisible de nos exigences obligatoire, du formulaire de soumission financière, de toutes les autres certifications et pour faciliter les signatures, pourriez-vous nous transmettre une version de la Demande de propositions n° 1000144461 en format Word?

R8 Conformément à la Q7, les réponses à la DP et les signatures peuvent être inscrites sur le document imprimé.

TOUTES LES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES